

Zeitschrift:	Der Schweizer Sammler : Organ der Schweizer Bibliophilen Gesellschaft und der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Le collectionneur suisse : organe de la Société Suisse des Bibliophiles et de l'Association des Bibliothécaires Suisses
Herausgeber:	Schweizer Bibliophile Gesellschaft; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare
Band:	7 (1933)
Heft:	11-12: Der Schweizer Sammler = Le Collectionneur suisse
Artikel:	Société suisse d'études généalogiques : aux amis des études généalogiques
Autor:	Gloggner, A. / Meyer, W.J. / Oehler, R.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-387105

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société suisse d'études généalogiques

Aux amis des études généalogiques suisses

Plus que jamais, il importe que le Suisse de vieille roche se sente attaché par toutes les fibres de son être à son pays et à sa famille et qu'il s'applique à mettre en lumière les traits marquants de sa personnalité telle que l'ont façonnée ses hérédités et sa nationalité. Au cours des dernières décades, l'intérêt pour les recherches généalogiques s'est considérablement accru. Ce ne sont plus seulement les historiens, mais désormais aussi des économistes, des médecins, des biographes et des psychologues qui font en ce domaine de précieuses découvertes. Grâce au groupement des intéressés un fructueux travail a déjà pu être accompli en divers pays. En Suisse, nous ne possédons encore aucun groupement semblable. Celui qui, chez nous, veut se livrer à des recherches sur sa famille se trouve souvent désemparé et n'obtient qu'avec peine les renseignements ou indications voulus. Le chercheur doit fréquemment recourir à des publications étrangères pour y publier ses travaux en la matière. Pour donner de l'impulsion aux études généalogiques et combler la fâcheuse lacune indiquée, il s'est constitué, le 11 septembre à Berne, une

Société suisse d'études généalogiques

Celle-ci s'est assigné comme fins :

1. de créer un *centre* de recherches généalogiques suisses doté d'une bibliothèque et d'archives;
2. de publier un *bulletin* d'information, organe officiel de la société;
3. d'ouvrir un *bureau central* de renseignements pour toutes les questions relatives aux recherches généalogiques.

En dehors du bureau central à Berne, il pourra être institué, si le besoin s'en fait sentir, des sections et groupements affiliés cantonaux ou régionaux dont les personnes de confiance assisteront le bureau central dans ses recherches locales. Ainsi, grâce à une étroite et active collaboration, toutes les parties de notre territoire contribueront à explorer ce qui dans la structure de la population suisse constitue son originalité.

Quiconque éprouve de l'intérêt et de l'affection pour son pays et sa famille peut entrer dans la société et apporter son concours à l'œuvre.

La cotisation annuelle est de 6 francs, la première devant être perçue pour 1934. Le «Bulletin» de la société sera distribué aux membres à partir de janvier 1934.

Berne, 1933.

Pour le Comité :

Dr A. Gloggner, Dr W. J. Meyer, Dr R. Oehler.

(Secrétariat : Vennerweg, 2, Berne.)